

Sauveteur Secouriste du Travail S.S.T.

CONTEXTE : En application du document de référence SST dirigé par l'INRS, le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

DURÉE : 14 heures soit 2 jours **TARIFS :** INTER/INTRA 290 € H.T. tarif individuel et Organisme financeur [Exonération de TVA]

INTERVENANTS : Formateur SST titulaire du Certificat de Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail

PUBLIC VISÉ : Tout public souhaitant obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste

PRÉREQUIS : Pas de prérequis nécessaires

MODALITÉ D'EXECUTION : INTER ou INTRA

OBJECTIF DE FORMATION : Intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU DE LA FORMATION :

Première journée de formation : Présentation de la formation et de son organisation ; Le rôle du Sauveteur Secouriste du travail : Les notions de base en prévention des risques professionnels ; La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement ; Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir ». Seconde journée de formation : Les actions « secourir suite » application de cas concrets ; Épreuves certificatives. Bilan de la formation.

MODALITES ET MOYENS :

Organisationnelle : Etude préalable est réalisée pour recenser les besoins du candidat. À l'issue de celle-ci, nous privilégions des locaux adaptés. Nous mettons en œuvre des modalités pédagogiques et d'animation adaptées au stagiaire de la formation. Si des besoins particuliers sont détectés, nous prenons les dispositions nécessaires pour entrer en contact avec des partenaires professionnels spécialisés.

Pédagogique : Méthodes démonstratives et expositives : utilisation d'outils informatiques et logiciels [ordinateur portable et vidéoprojecteur] comme PowerPoint ; Utilisation de matériel de simulation et d'apprentissage tels que le Plan d'intervention et les pictogrammes, Plan d'actions prévention et les pictogrammes associés ; Le matériel utilisé pour les exercices d'application de cas concrets comme 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : Mannequin RCP adulte, Mannequin RCP enfant et Mannequin RCP nourrisson ; Divers matériels pour la réalisation des simulations ; Matériel d'entretien des mannequins et consommables ; Des documents synthétiques reprenant les éléments clés à retenir sont fournis aux participants (notamment Carsat et INRS, etc.) comme [L'aide-mémoire « Sauveteur secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085)] remis aux participants et l'insigne SST auto-collant ; Méthodes actives principalement utilisées dont l'interrogative menant aux réflexions communes et application de cas concrets, en insistant sur les expériences professionnelles et les exemples vécus en entreprise.

Technique : Salle de formation adaptée au nombre des participants comprenant des espaces de travail communs.

MODALITES D'EVALUATION : Le stagiaire de la formation sera évalué par le formateur SST en vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail sur la base de 2 épreuves certificatives organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification. Une épreuve certificative n°1 réalisée sur l'évaluation des compétences 2,3,4 et 5 : Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée ; Une épreuve certificative n°2 réalisée sur l'évaluation des compétences 1,6,7 et 8 : Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

ACCESSIBILITE : Nous réalisons un recensement des besoins en fonction des situations de handicap et nous prenons contact avec les partenaires professionnels spécialisés. En fonction de l'étude préalable, nous privilégions des locaux adaptés, les modalités pédagogiques et l'animation de formation.

EVALUATION PROCESSUS : Questionnaire de satisfaction du stagiaire, Evaluation de l'Ingénierie pédagogique (Stagiaire/Formateur), Appréciation des résultats obtenus par les stagiaires de la formation.

PROCESSUS D'ADMISSION : Entretien de préadmission, Envoi des éléments administratifs d'admission, Délai d'accès à votre formation, Convocation de formation.